

Instruction n° DGS/PP2/2017/187 du 18 mai 2017 relative au diagnostic et à la prise en charge des enfants exposés in utero au valproate de sodium et à ses dérivés ainsi qu'aux autres antiépileptiques

18/05/2017

Cette instruction a pour objet de repérer les situations d'enfants exposés in utero au valproate de sodium ou à ses dérivés ou à un autre médicament indiqué dans le traitement de l'épilepsie et de mettre en place une filière de soins adaptée pour le diagnostic et leur prise en charge.

Il est ainsi précisé que "lorsque le médicament concerné est à base de valproate de sodium ou de ses dérivés, les professionnels doivent se reporter au Protocole National de Diagnostic et de Soins (PNDS), publié sur le site de la HAS, pour poser leur diagnostic d'embryo-foetopathie au valproate de sodium ou à ses dérivés et pour définir une orientation et une prise en charge adéquate des patients concernés. Lorsque le médicament concerné est un autre antiépileptique, et en l'attente des résultats des réévaluations par l'ANSM, le PNDS peut également servir de base pour l'orientation et la prise en charge des patients concernés."